

Le projet « Le Rêve de Norinia » prend place dans la commune de La Fontaine-Saint-Martin, située dans le département de la Sarthe. Cette initiative, lancée par la présidente de l’association éponyme, a pour objectif de rendre accessible à tous l'univers fascinant et l’histoire du cirque.

Ce projet se matérialisera par la création d'un centre d’accueil et de représentation dédié à cet art. L'ambition est de proposer aux différents intervenants un lieu de résidence temporaire, tout en offrant aux visiteurs une expérience unique grâce aux diverses représentations et expositions retraçant l'évolution de cette discipline.

LE SITE

Le projet prend ainsi place sur une prairie de ladite commune de La Fontaine-Saint-Martin. Bordée à l'ouest par une départementale D323, au sud par la voirie D32 menant au centre du village et en limite de terrain par différentes haies composées d'arbres hauts et d'arbustes, son implantation est idéale pour recevoir du public, aussi bien local que venant d’autres horizons.

La première action consiste à végétaliser intégralement la parcelle n°864 située à l’ouest, afin de créer une bande verte entre la route départementale et le site du projet. Large de 70 mètres, cette bande végétale aura pour fonctions d'isoler le projet des nuisances sonores générées par la route, de limiter l'impact visuel depuis la voirie, et d’offrir un espace de développement à la biodiversité locale.

Le projet s’implantera principalement sur la parcelle n°849 et a été conçu avec une attention particulière à l’accessibilité. L'association mettant un point d'honneur à être adaptée à tous, l'allée centrale garantit un accès PMR aux différentes entités du programme. Véritable colonne vertébrale du projet, cette allée se plie ensuite pour devenir l'allée centrale du site, reliant ainsi les parkings aux espaces publics. Elle guide le visiteur au sein du site, simplifie la circulation et assure un accès adapté aux personnes à mobilité réduite.

Le programme, composé d'un accueil, d'un espace d’accueil temporaire PMR, d'un musée, d'un espace de restauration ainsi qu’une yourte de représentation, est disposé le long de l'allée centrale. Ainsi, tous les visiteurs pourront découvrir l'univers riche et fascinant du cirque, dans des conditions optimales.

LE PROJET

Le site accueillera également des professionnels du cirque qui séjourneront temporairement dans des habitations mobiles, telles que des caravanes, des roulottes et des camping-cars. Pour ce faire, deux zones dédiées seront aménagées, offrant jusqu'à 20 emplacements au total. Ces aires, disposées en deux demi-cercles, permettront aux visiteurs de se plonger dans l'ambiance d'un cirque itinérant, tout en offrant une certaine intimité aux résidents temporaires grâce au retrait généré par leur disposition circulaire.

En retrait de l'axe principal, un module démontable sera installé pour une habitation permanente. Ce recul permet d'isoler cet espace privé du reste des espaces dédiés à l'accueil des visiteurs.

Enfin, le projet prévoit la création d'une aire de stationnement dédiée aux autobus, située à proximité de la voirie, ainsi qu’une aire de stationnement pour véhicules légers et PMR, proche de l’accueil et des activités.

CELEBRATION

Ce projet, qui se situe à la croisée des mondes de l’art du cirque et de l’accessibilité, sera un véritable écrin de verdure dédié à la création, à l’expression corporelle et à l’émerveillement de tous. Il incarnera un lieu de rencontre et de partage où les différences seront célébrées.

EXISTANT



BANDE VERTE



COLONNE VERTEBRALE



ESPACES PUBLICS



HEBERGEMENTS TEMPORAIRES



STATIONNEMENT



OBJET : Le Rêve de Norinia 607 Route de la Petite Chaîne Au Chêne Vert La Fontaine-Saint-Martin 72330	MAITRE D'OUVRAGE : SCI ALILAU Mme Aby Gaëlle 607 Route de la Petite Chaîne Au Chêne Vert 72330 La Fontaine-Saint-Martin 06 08 58 42 54 abygaelleag@orange.fr	ANTOINE LANDRÉ ARCHITECTE 3, chemin des Bruenières 59242 Templeuve-en-Pévèle T. 03 20 05 16 82 E. contact@antoineandre.fr	PHASE : ESQ DOCUMENT : REFERENCE : DATE DE DIFFUSION : ECHELLE :	PROJET : FSM 02 PA2 - NOTICE 250311 11 Mars 2025 SANS OBJET	TYPE : TXT DEMANDEUR : *L'ensemble des documents fournis par l'architecte sont des dessins de principe qui ne sont en aucun cas destinés à servir de support sur le chantier.
--	--	---	--	---	--